

# ENTRE NOUS

LA NEWSLETTER DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES MANPOWER

n°260 Avril 2024

## Prépare ta trajectoire professionnelle

- ▶ Ouvre de nouvelles perspectives
- ▶ Fais le point sur ton parcours
- ▶ Deviens acteur de ton développement professionnel
- ▶ Vos jobs d'été se jouent maintenant !
- ▶ Appli Mon Manpower
- ▶ Le CDI-Intérimaire : de nombreux avantages à la clé
- ▶ Restons connectés



Manpower®

## Ouvre de nouvelles perspectives



Favoriser le développement de tes compétences et accompagner ta trajectoire professionnelle sont au cœur de nos priorités.

Différents dispositifs de formation sont à ta disposition pour acquérir les compétences recherchées :

- Compte personnel de formation (CPF),
- Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Conseil en évolution professionnelle (CEP)...

Et bien sûr notre plate-forme gratuite d'E-Learning **Manpower Training**.

**Parles-en à ton conseiller en agence !**



**+ 34 500**  
intérimaires  
formés



**5 500**  
CDI-Intérimaires  
formés



**2 700**  
alternants formés  
(dont 420 apprentis)



**+ 15 000**  
intérimaires inscrits aux cours  
Manpower Training

## Fais le point sur ton parcours



- **L'entretien professionnel est l'occasion de faire un bilan de tes expériences**, tes attentes, tes succès et tes difficultés.

Conçu pour t'aider à trouver les solutions de développement de ton **parcours professionnel**, il est réalisé, en présentiel ou à distance et rémunéré sur la base forfaitaire d'une heure trente. Il est **ouvert** à tout intérimaire cumulant plus de **1600 heures d'ancienneté sur 24 mois** (dont 800 h sur la dernière année). En **CDI-I**, tu peux en bénéficier **tous les 2 ans**. Prends rendez-vous !

- **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** te permet de **faire reconnaître officiellement tes compétences acquises par l'expérience professionnelle**, en obtenant un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.

Pour trouver le diplôme qui te correspond, et te faire aider et t'orienter, il n'y a qu'un site à consulter : le **portail vae.gouv.fr**



**Connecte-toi !**



**Manpower Training fête ses 20 ans** : ça en fait des modules de formation disponibles !

Comme des centaines de milliers d'utilisateurs, toi aussi, découvre chaque mois les ressources mises en ligne pour acquérir de nouveaux savoir-faire et développer ton employabilité :

- Formations métiers, bureautique, langues, cybersécurité...
- Contenus interactifs (MOOC, vidéos, podcasts...)
- Outils de développement personnel



**Consulte le guide de connexion**



► **Ouvre de nouvelles perspectives**

► **Fais le point sur ton parcours**

► Deviens acteur de ton développement professionnel

► Vos jobs d'été se jouent maintenant !

► Appli Mon Manpower

► Le CDI-Intérimaire : de nombreux avantages à la clé

► Restons connectés



**Prépare ta trajectoire professionnelle**

  
**Manpower®**

## Deviens acteur de ton développement professionnel



- Avec le **compte personnel de formation (CPF)**, tu cumules des **droits à des formations diplômantes et certifiantes** tout au long de ta vie professionnelle. Profites-en !  
Le montant de tes droits est calculé chaque année au prorata de tes heures travaillées et de ta situation : par exemple, **500 € pour 1607 heures travaillées** (plafond de 5 000 €), et **800 € par année d'admission** pour une personne en situation de handicap (plafond de 8 000 €).

De nombreuses arnaques et fraudes au CPF circulent : pour consulter tes droits, trouver une formation, et te faire accompagner, c'est totalement GRATUIT ! **N'accepte jamais de payer qui que ce soit pour t'aider dans tes démarches...** L'unique site officiel est [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)



 **Connecte-toi !**

- Le **conseil en évolution professionnelle (CEP)** t'accompagne pour **mettre en œuvre ton projet de formation**. Trouve les coordonnées de ton conseiller sur [mon-cep.org](http://mon-cep.org) : il pourra notamment t'assister dans le montage de ton dossier de financement.
- Le **contrat alternance reconversion (CAR)** permet aux salariés intérimaires victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle **d'acquérir de nouvelles compétences compatibles avec leurs aptitudes** et ainsi de sécuriser leur retour à l'emploi. Conclu pour une durée de 12 mois maximum, il est mis en place conjointement entre le service formation de Manpower, le FASTT et leur agence.
- Le **compte personnel de transition professionnelle (CPF-TP)**  
Tu souhaites te reconvertir et tu as acquis plus de 1 600 h de mission au cours des 18 derniers mois, dont 600 h auprès de l'entreprise où tu souhaites déposer ton dossier ? Le PTP (ou CPF de transition) te permet de **t'absenter pour suivre une formation certifiante en vue de changer de profession**. Pour en bénéficier, tu dois faire une demande de financement auprès du centre **Transitionspro** de ta région au plus tard 4 mois après ton contrat de mission pour une formation débutant dans les 6 mois qui suivent la fin de ton contrat. Manpower t'accompagnera pour la demande de financement.

 **En savoir +**

# zoom SUR L'ACTU

## VOS JOBS D'ÉTÉ SE JOUENT MAINTENANT !

Prêt à participer au plus grand évènement sportif de l'année 2024 ?

 **Postule !**



**Appli Mon Manpower**  
**+20 000 OFFRES D'EMPLOI**  
**TON PROCHAIN JOB T'ATTEND !**

 **Télécharge-la**  

## Le CDI-Intérimaire : de nombreux avantages à la clé

Au cœur de **notre programme MyPath®**, le CDI-Intérimaire représente une opportunité unique :

- **L'accompagnement personnalisé** d'un Agent de Talents dédié.
- Les **avantages du CDI** et de l'intérim réunis.
- Des **missions diversifiées**.
- **Une sérénité** avec des revenus réguliers, une couverture sociale complète, des congés payés...

**CDI • INTÉRIMAIRE**  **En savoir +**

 **Postule à nos offres en CDI-I**



▶ Ouvre de nouvelles perspectives

▶ Fais le point sur ton parcours

▶ **Deviens acteur de ton développement professionnel**

▶ **Vos jobs d'été se jouent maintenant !**

▶ **Appli Mon Manpower**

▶ **Le CDI-Intérimaire : de nombreux avantages à la clé**

▶ Restons connectés



**Prépare ta trajectoire professionnelle**



Manpower®

**FAIS BOUGER TA VIE PRO** avec l'appli **Mon Manpower**

Télécharge-la vite

**MyPath**

**JE PEUX COMPTER SUR MON AGENT** pour promouvoir mon profil auprès des entreprises

Découvre notre démarche Agents des talents / MyPath®

Des actus, des jeux concours...

Suis-nous sur Instagram : @manpowerfrance

Découvre tous tes avantages et services exclusifs, accessibles dès ta 1<sup>ère</sup> heure de mission.

<b>SANTÉ</b> 	<b>VIE PRATIQUE</b> 
<b>LOGEMENT</b> 	<b>FORMATION</b> 

**ENTRE NOUS**

La newsletter des salariés intérimaires Manpower vous informe, chaque mois, sur les sujets qui vous concernent.

Retrouve les précédentes éditions sur **Manpower.fr**

**HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24**

**0 809 400 166** Service gratuit + prix appel

Dépose ta demande d'attestation, de duplicata ou toutes autres questions sur notre répondeur, la Hotline te recontacte dans un délai maximum de 24h (sur les jours ouvrés).

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale)

CHAQUE JOUR // FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org • AKTO - www.akto.fr • Prévoyance : www.intérimairesprevoyance.fr - Tél. : 0 974 507 507 • CSEC Manpower : Tél. : 01 77 61 21 30 - www.csecmanpower.com • CSE CENTRE-EST : Tél. : 04 78 89 22 36 - contact@cseccentreestmanpower.com • CSE NORD : Tél. : 03 20 52 09 73 - csemanpower nord@orange.fr • CSE ILE-DE-FRANCE : Tél. : 01 53 25 06 50 - infocse@manpoweridf.fr • CSE OUEST - Tél. : 02 51 83 70 71 - info@cse-ouest-manpower.com • CSE SUD : Tél. : 05 61 49 30 00 - contact@cse sudmanpower.com • CSE SIEGE : csesiegemanpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site informations Sociales.

- ▶ Ouvre de nouvelles perspectives
  - ▶ Fais le point sur ton parcours
  - ▶ Deviens acteur de ton développement professionnel
  - ▶ Vos jobs d'été se jouent maintenant !
  - ▶ Appli Mon Manpower
  - ▶ Le CDI-Intérimaire : de nombreux avantages à la clé
- Restons connectés**

**Prépare ta trajectoire professionnelle**